

COUR D'APPEL DE OUAGADOUGOU

TRIBUNAL DE GRANDE INSTANCE
OUAGA II

PARQUET DU PROCUREUR DU FASO

N° 609 /2022/CAO/TGI-O II/PF



BURKINA FASO

Unité -Progrès-Justice

RECEPISSE DE DECLARATION DE PUBLICATION DE JOURNAL EN LIGNE

Le Procureur du Faso près le Tribunal de Grande Instance Ouaga II ;

Certifie que **Monsieur BAKOUAN Zackaria**, domicilié à Ouagadougou, téléphone :
78 22 79 50/64 65 92 67 ;

A fait à son Parquet à Ouagadougou, le 03 novembre 2022,

La déclaration de publication d'un journal en ligne aux caractéristiques suivantes :

- 1) Objet de la publication : **Web TV informations générales avec un accent particulier sur les secteurs de développement, économie, transports, transformation digitale, etc... ;**
- 2) Langues de publication : **Français ;**
- 3) Titre de la publication et périodicité : **CRAC T-WEB avec pour lien d'accès www.crac.tv ;**
- 4) Lieu de publication : **Ouagadougou ;**
- 5) Nom, Prénom et Domicile du Directeur de publication : **Monsieur BAKOUAN Zackaria, domicilié au secteur 30 de Ouagadougou ;**
- 6) Format de la publication : **En ligne ;**

Le tout, conformément à l'article 9 de la loi n°058-2015/CNT portant régime juridique de la presse en ligne au Burkina Faso ;

En foi de quoi, le présent récépissé lui est délivré conformément à l'article 11 de la même loi ;

Fait au Parquet du TGI- Ouaga II, le 08 novembre 2022.



Le Procureur du Faso

